









LES ZONES HUMIDES ET LE BOCAGE : UNE FORCE POUR LE TERRITOIRE

La superficie des zones humides a reculé, notamment, par la mise en place des politiques d'assainissement, de drainage et d'urbanisation des années 1970-1980. Le bassin versant du Chéran n'a pas échappé à ces politiques, modifiant considérablement les circuits naturels de l'eau et les paysages. Aujourd'hui, les conséquences sont visibles et renforcées par le dérèglement climatique.

Les zones humides et le bocage jouent un rôle social, culturel, patrimonial et paysager. Sur le bassin versant du Chéran, comme sur l'ensemble de son territoire d'actions, le Syndicat du bassin de l'Oudon vise à préserver, restaurer voire même créer ces éléments paysagers avec les différents acteurs volontaires.

Les zones humides

Les zones humides disposent de trois fonctions majeures : fonction hydrologique (stockage de l'eau en hiver, restitution en été), fonction biogéochimique (transformation des matières organiques et minérales), fonction biologique (développement de la biodiversité). Les zones humides sont des "éponges", des "reins" et des "refuges" pour le bassin versant.

En avril 2025, le Syndicat du bassin de l'Oudon, en collaboration avec le CPIE Mayenne - Bas-Maine, le CEREMA et l'OFB, a organisé une formation à destination des élus et des techniciens portant sur les zones humides.

Les motivations de la mise en place de cette formation ont été que le territoire a été marqué par différentes crues au cours des derniers mois et par la révision et la mise en œuvre de différents documents d'urbanisme (SAGE, PTGE, PLU(i), SCOT, etc.) sur le territoire.

La prise en compte des zones humides est un réel changement dans l'aménagement du territoire ; c'est une transformation culturelle.

Le compte-rendu de la journée est disponible sur le site internet du bassin de l'Oudon : www.bvoudon.fr



Le bocage

Le bocage offre de nombreuses ressources locales et durables aux acteurs du territoire (litière, bois d'œuvre, bois de chauffage) pouvant permettre de réaliser des économies financières et/ou de réduire l'empreinte environnemental. Pour cela, la gestion de l'entretien est déterminante afin d'avoir du bois de qualité pour la valorisation souhaitée.

La PAC 2023-2027 reconnaît la haie gérée durablement comme une source de rémunération, à la fois via le 1er pilier de la PAC (conditionnalité des aides et éco-régimes) et via le 2e pilier (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques).

Le Plan de Gestion Durable des Haies (PDGH) est un outil pratique destiné à l'exploitant(e). A partir d'un état des lieux, l'outil apporte des connaissances, une planification des travaux d'entretien et une valorisation des haies possible à l'échelle de l'exploitation.

Pour en profiter, rapprochez vous d'un des contacts suivants :

- Olivier LEPAGE (SCIC Mayenne Bois Energie) au 06 04 40 18 44 o.lepage@mbe53.fr
- Samuel LEGRAIS
 (Association Sylvagraire)
 au 06 52 57 50 42
 contact@sylvagraire.fr



QU'EST-CE QUE LES ZONES HUMIDES?

Les zones humides regroupent des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Article L211-1 du Code de l'environnement).

Les zones humides fournissent de multiples services utiles au territoire et à la population (limitation des inondations, alimentation du cours d'eau en cas de sécheresse, épuration des produits phytopharmaceutiques, réservoir de biodiversité).

QU'EST-CE QUE LE BOCAGE?

Le bocage est un réservoir de biodiversité constitué de systèmes hétérogènes en mosaïque comprenant à la fois des milieux fermés boisés (bosquets, haies larges anciennes...), des milieux ouverts (champs cultivés, prairies permanentes ou temporaires), des milieux intermédiaires (fourrés, haies arbustives, bosquets en régénération), des milieux aquatiques (réseaux de mares, rivières sinueuses, zones humides).

Le bocage rend de multiples services utiles au territoire et à la population (limitation de l'érosion des sols, apport de fraicheur pour les animaux et les cultures, etc.)



TOUS ACTEURS DE LA PRÉSERVATION DE L'EAU **SUR NOTRE TERRITOIRE**

Le bassin versant du Chéran est en tension hydrologique. Le territoire subit des périodes de sécheresse de plus en plus longues et des phénomènes pluvieux de plus en plus extrêmes.

Nous nous devons de préserver l'eau pour les générations futures afin qu'elles puissent connaître un développement équilibré sur un territoire résilient.

Le Syndicat du bassin de l'Oudon mène des actions concrètes sur le terrain avec les différents acteurs pour améliorer la qualité de la ressource en eau.



Réduire les pollutions diffuses

Le bassin versant du Chéran est exposé à la pression des herbicides et aux fortes concentrations de nitrates. Lors d'épisodes pluvieux intenses, la pluie entraîne plus de particules chargées vers les cours d'eau. La diminution du travail du sol et l'implantation de couverts végétaux limitent le risque de transfert au cours d'eau. Le Syndicat du bassin de l'Oudon sensibilise et accompagne les agriculteurs à préserver la ressource en eau.



Restaurer les cours d'eau

La moitié du Chéran et de ses affluents ont été rectifiés durant les années 1970-1980 dû au développement urbain et agricole contraignant le cours d'eau. Pour qu'un cours d'eau fonctionne correctement, il doit avoir des berges en pentes douces, une végétation diversifiée alternant zone ombragée et zone éclaircie et un fond diversifié. Un cours d'eau en meilleur état permet une eau et des milieux aquatiques de meilleure qualité pour les humains comme pour la biodiversité.



Limiter le risque inondation

Le bassin versant du Chéran est exposé au risque inondation dû à des aménagements urbains dans le lit majeur du cours d'eau mais aussi à une modification du lit mineur du cours d'eau. Ces deux modifications humaines entrainent un risque d'inondation plus élevé en aval. La restauration du cours d'eau ou, le cas échéant, la mise en œuvre d'ouvrages de surstockage limitent le risque d'inondation.









Le mot des pêcheurs

M. TROVALET Gaëtan - Président AAPPMA* St-Aignan-sur-Roë

« Notre AAPPMA fait adhérer, cette année, 70 pêcheurs dont 25 jeunes.

Grâce à la commune, nous disposons d'un magnifique plan d'eau très agréable et bien entretenu.

Nous faisons deux lâchers de truites par an : le premier à l'ouverture de la truite en mars et le deuxième en avril.

Au mois de juin, nous réalisons la journée des enfants, où nous accueillons une trentaine d'enfants, et la journée citoyenne.

Ces journées n'ont pas pu être mises en place en raison de la pollution du plan d'eau, fermé jusqu'à la fin de

l'année. »

Suivre la qualité du Chéran



Le Syndicat du bassin de l'Oudon a mis en place différentes stations de suivis sur le Chéran, depuis 2022. Les résultats détaillés sont disponibles sur le site internet du bassin de l'Oudon (www.bvoudon.fr).

Globalement, la qualité du Chéran est en mauvais état. La forme et la fragmentation du cours d'eau, les pesticides, les macropolluants et les nitrates sont les facteurs de ce mauvais état.

Le Syndicat du bassin de l'Oudon accompagne chaque acteur volontaire (collectivité, exploitant agricole, particulier, professionnel) pour restaurer la nature en conciliant les différents enjeux.

AAPPMA*: Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques



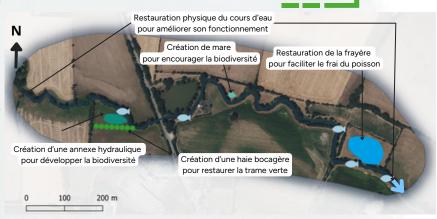
Des habitant(e)s ...

La restauration écologique du Chéran à Congrier / Saint-Saturnin-du-Limet

Dans le cadre du LIFE REVERS'EAU Chéran, le Syndicat du bassin de l'Oudon a mené, de 2023 à 2025, partenariat avec Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne (FDPPMA53) et en lien avec les acteurs locaux (communes, pêcheurs, propriétaires et exploitants agricoles), une étude sur le Chéran sur les communes de Congrier (rive droite) et Saint-Saturnin-du-Limet (rive gauche). L'étude et les travaux sont financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Commission Européenne et le Syndicat du bassin de l'Oudon. Le réseau associatif des pêcheurs (FDPPMA53) contribue financièrement restauration de la frayère.

Cette renaturation du cours d'eau contribuera au maintien des activités nature dans cet espace naturel en bordure du Chéran et sera bénéfique à tous ses usagers.

SONT EN ACTION



De par les différents aménagements, le cours d'eau sera résilient face aux conséquences du dérèglement climatique.

Le cours d'eau va retrouver ses nombreuses fonctions (autoépuration de l'eau ; diversification des habitats ; restauration des zones d'expansion de crue, libre circulation des poissons et des sédiments).

SE MOBILISENT

Portrait de Gérard **BEDOUET** (Maire de Saint-Saturnin-du-Limet)



"Les haies sont importantes pour lutter contre les inondations : préservez et restaurez le bocage!"

M. BEDOUET est retraité de la métallurgie dans lequel il a été chargé d'affaires durant 40

A la suite d'un passage dans la vie associative de Saint-Saturnin-du-Limet, il s'est engagé dans la vie municipale en 1989, cinq ans après son arrivée dans la commune.

Depuis 2018, une collaboration entre la commune et le Syndicat du bassin de l'Oudon s'est développée avec le projet du Parc des Hunaudières. L'objectif était de créer un parc avec un sentier pédestre. La suppression du plan d'eau s'explique par l'alliance des enjeux du Syndicat du bassin de l'Oudon (amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques) et de la commune (sécurité des personnes).

Le Parc des Hunaudières est un projet vitrine de restauration écologique dans lequel les habitants peuvent se balader tout au long de l'année. Les visiteurs profitent de la pratique de l'éco-pâturage (entretien non mécanique) avec la présence de chèvres et moutons.

Après trente-sept ans d'implication dans la vie communale, dont douze en tant que maire, M. BEDOUET va profiter d'une retraite au côté de sa famille et ses amis.

Syndicat du bassin de l'Oudon www.bvoudon.fr

Projet LIFE REVERS'EAU: www.lifereverseaupaysdelaloire.fr

Coordonnées

Syndicat du Bassin de l'Oudon 6 rue de la Roirie 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU

Tel: 02 41 92 52 84 contact@bvoudon.fr

Suivez-nous sur Facebook et sur Instagram: @bassinoudon

La lettre du Chéran est une publication du Syndicat du Bassin de l'Oudon, 6 rue de la Roirie, 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU

www.bvoudon.fr contact@bvoudon.fr Directeur de la publication : Gilles GRIMAUD - rédaction et crédits photos : agents du Syndicat du Bassin de l'Oudon Création et mise en page : Syndicat du Bassin de l'Oudon. Impression : Léridon Imprimerie Lettre éditée en octobre 2025 à 500 exemplaires - Publication gratuite. Ne pas jeter sur la voie publique. ISSN : 2824-7728





